

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant Valley View Kids Care Inc. | Numéro de permis 2010925 | Date d'inspection Le 02 juillet 2024 | |
| Nom de l'établissement Les Amis de Madi 1 (2022) | | Numéro de téléphone (506) 582-5437 | |
| Adresse 335 rue Chapel Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2M5 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(b)(ii) | 31 mai 2024 | 28 mai 2024 |
| 31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 31(3) | 11 juin 2024 | 02 juil. 2024 |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 39(2)(b) | 28 mai 2024 | 28 mai 2024 |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| <p>Suivi fait par courriel le 13 juin. Une photo a été envoyé avec les corrections faites. Le ratio n'a donc pas été pris sur place. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Les heures de perfectionnement ont été complété. Le renouvellement du permis est recommandé.</p> |

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juillet 2024

Date

original signé par
Tania Walker

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juillet 2024

Date